



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Extincteur à poudre sèche Super D
Autres identifiants : Poudre classe D, chlorure de sodium
Code(s) du produit : CH545, CH557
Code(s) de modèle pour les extincteurs : 570, 680
Utilisation recommandée : Agent d'extinction pour feux de métaux ; utilisation comme médicament pour l'homme ou les animaux interdite.

Fabricant : AMEREX CORPORATION
Adresse Internet : www.amerex-fire.com
Adresse : 7595 Gadsden Highway, P.O. Box 81
Trussville, AL 35173-0081
États-Unis d'Amérique

Numéro de téléphone de l'entreprise : (205) 655-3271
Adresse e-mail : info@amerex-fire.com
Contact en cas d'urgence : Chemtrec 1(800)424-9300 ou (703)527-3887
Modifié : 14 mars 2018

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS – Classification

Santé	Environnement	Physique
Toxicité aiguë : Catégorie 5	Aucun	Aucun
Corrosion / irritation cutanée : Catégorie 3	Aucun	Aucun
Sensibilisation cutanée : NON	Aucun	Aucun
Yeux : Catégorie 2A	Aucun	Attention
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Catégorie 3	Aucun	Attention
Cancérogène : Catégorie Aucune	Aucun	Aucun

GHS - Symbole(s) de l'étiquette :



Si pressurisé : Gaz sous pression



GHS - Mot(s) de signalement : Attention

Autres dangers ne donnant pas lieu à une classification : Le mica peut contenir de petites quantités de quartz (silice cristalline). Une exposition prolongée à la poussière de silice cristalline respirable – à des concentrations dépassant les limites d'exposition professionnelle - peut augmenter le risque de développer une maladie pulmonaire invalidante, connue sous le

nom de silicose. Le CIRC a trouvé des preuves limitées de cancérogénicité pulmonaire de la silice cristalline chez les humains. Dans le cas d'une utilisation normale de ce produit, l'exposition à la silice devrait être nulle.

L'argile attapulgite utilisée dans ce produit a une longueur de fibre inférieure à 5µm ; par conséquent, l'argile n'est pas considérée comme cancérogène pour les animaux ou les humains.

GHS - Phrases de risque

Danger pour le GHS	Code(s) GHS	Phrase(s) de code
Physique	H229	*- Contenu sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.
Santé	H303 312 315 319 335	Peut-être nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas de contact de la peau. Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Environnement	Aucun	
De précaution :		
Généralités	P101	Si les conseils médicaux sont nécessaires, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.
Préventions	P251 261 264 271 280	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.
Réponses	P312 321 302+352 304+340 305+351+338 332+313 342+311 337+313	Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Traitement spécifique (voir Section 4. Mesures de premiers secours). EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur dans un endroit ventilé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : appeler un médecin. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.
Stockage	P410+403	* - Protéger du rayonnement solaire. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Disposition	P501	Éliminer le contenu par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les conteneurs contaminés devraient être éliminés comme produit non utilisé.

*- Si sous pression

Section 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CE	REACH Numéro d'enregistrement	CAS Numéro	Poids %
Chlorure de sodium la qualité de la farine évaporée	231-598-3	Indisponible	7647-14-5	75-90
Argile Attapulgite	601-805-5	Indisponible	12174-11-7	3-6
Mica- silicate de potassium et d'aluminium	310-1276	Indisponible	12001-26-2	3-5
Zéolite, silice amorphe précipitée synthétique	215-283-8	Indisponible	1318-02-1	1,5-3
Silice amorphe pyrogénée	Non Applicable	Indisponible	112945-52-5	<2
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de Mg	228-767-9	Indisponible	557-04-0	<1

Aperçu d'urgence :	Violet clair, poudre fine solide, inodore.
Effets néfastes sur la santé, et symptômes :	Peut-être un irritant pour les voies respiratoires ; irritant pour la peau et les yeux. Les symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement et l'irritation des poumons, des yeux et de la peau. L'ingestion, bien que peu probable, peut provoquer une détresse gastrique.

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition des yeux :	Provoque une irritation. Se rincer les yeux à l'eau et recommencer jusqu'à ce que la douleur cesse. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées, continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend, ou si des changements de la vision apparaissent.
Exposition cutanée :	Peut provoquer une irritation cutanée. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Inhalation :	Peut provoquer une irritation, ainsi que de la toux. En cas d'irritation ou de détresse respiratoire, transporter la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène et de la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion :	Les symptômes d' overdose peuvent inclure des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des crampes abdominales, pouvant provenir d'une consommation excessive de sel. Une abondante perte d'eau peut provoquer des niveaux anormalement élevés de sodium dans le sang ('hypernatrémie') avec des symptômes tels que vertiges, basse pression artérielle et production d'urine réduite. Les cas graves peuvent provoquer un gonflement (œdème), une pression artérielle élevée, une accélération du rythme cardiaque, une difficulté à respirer, des convulsions, un coma et la mort. Si la victime est consciente et alerte, la donner beaucoup d'eau à boire et ne pas la faire vomir. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes de surdosage apparaissent. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Pour éviter l'aspiration du produit

ingéré, placer la victime sur le côté avec la tête plus basse que la taille.

Les conditions médicales éventuellement aggravé par l'exposition:

Conditions rénales, hypertension.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables :	Ininflammable
Point d'éclair :	Non déterminé
Moyens d'extinction appropriés :	Mesures d'extinction bien adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant.
Produits de combustion dangereux :	Fumées toxiques d'acide chlorhydrique, d'oxyde de sodium, d'oxyde de silicium.
<u>Données d'explosion :</u>	
Sensibilité à un impact mécanique :	Pas sensible
Sensibilité à une décharge statique :	Pas sensible
Dangers inhabituels d'incendie / d'explosion :	Aucun connu
Équipement de protection et précautions pour les pompiers :	Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive, NIOSH approuvé (ou équivalent) et équipement de protection complet.

Section 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Équipement de protection individuelle :	Minimum - lunettes de sécurité, gants et respirateur anti-poussière.
Procédures d'urgence :	Non Applicable
Méthodes de confinement :	Prévenir d'autres fuites ou déversements si cela peut être fait en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage :	Éviter la formation de poussière. Nettoyer les matériaux rejetés à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai humide et d'une pelle, afin de minimiser la création de poussière. Mettre dans un sac et transporter vers des conteneurs correctement étiquetés. Ventiler la zone et

nettoyer le site de déversement une fois le ramassage des matériaux est terminé.

Précautions environnementales :

Eviter que les matériaux ne pénètrent dans les cours d'eau.

Autre :

Si le produit est contaminé, utilisez un ÉPI et un confinement approprié à la nature du produit chimique / matériau le plus toxique du mélange.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions personnelles :

Utiliser l'ÉPI approprié lors de la manipulation ou de la maintenance des équipements, et se laver soigneusement après manipulation (voir Section 8).

Conditions de stockage en toute sécurité :

Conserver le produit dans le contenant d'origine ou l'extincteur. Les contenus peut être sous pression – inspecter extincteur compatible avec l'étiquetage du produit, afin d'assurer l'intégrité du récipient.

Produits incompatibles :

Oxydants forts. Réactif avec les métaux, les acides.

Produits de décomposition dangereux :

Fumées toxiques d'acide chlorhydrique, d'oxyde de silicium, d'oxyde de silicone.

Polymérisation dangereuse :

Ne se produira pas.

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	PEL OSHA	ACGIH TLV	DFG MAK *	EU BLV *
Chlorure de sodium	PNOC ** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	NA
Argile Attapulgite	PNOC ** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	NA
Mica	PNOC Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	NA
Zéolite	<u>80 mg/m³</u> % SiO ₂	10 mg/m ³	4 mg/m ³	NA
Silice	PNOC Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	NA
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de magnésium	PNOC ** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	NA

* DFG MAK - Limites réglementaires de l'Allemagne, OSHA PEL - Limites réglementaires aux États-Unis, ACGIH TLV - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux valeur limite de seuil, EU BLV - Valeurs limites biologiques de l'UE : **PNOC - Particules non classifiées ailleurs (ACGIH) également appelées particules autrement réglementé (OSHA) *** NR = non réglementé. Toutes les valeurs sont des concentrations moyennes pondérées dans le temps de 8 heures.

Contrôles d'ingénierie :

Douches
Stations de lavage oculaire
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle - EPI Code E :

Le besoin d'une protection respiratoire n'est pas obligatoirement nécessaire pendant une exposition à court terme. EPI utilisation pendant le processus de production doit être évalué indépendamment.



Protection des yeux / du visage :

Lunettes de protection bien ajustées. Les lentilles de contact peuvent absorber et concentrer les irritants ; Si ce problème se produit, une politique de lieu de travail doit être déterminée.

Protection du corps et de la peau :	Porter des combinaisons de protection, des bottes en caoutchouc et des gants en PVC. Utiliser une crème protectrice et une crème nettoyante pour la peau si les concentrations sont suffisamment élevées pour provoquer une légère irritation.
Protection respiratoire :	Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, un appareil de protection respiratoire approuvée par le NIOSH doit être portée. Utiliser des respirateurs P100 pour une exposition limitée. Utiliser un respirateur purificateur d'air (APR) avec des filtres à particules à haute efficacité (HEPA) pour une exposition prolongée. Des respirateurs à adduction à pression positive d'air peuvent être nécessaires en cas de concentrations élevées de contaminants dans l'air. Le dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux exigences actuelles en matière de sécurité et de santé. Le port d'une protection respiratoire n'est probablement pas nécessaire en cas de travail court dans des zones bien ventilées.
Mesures d'hygiène :	De bonnes pratiques d'hygiène individuelles sont essentielles, comme ne pas manger, fumer ou toucher sa bouche avec ses mains lors de la manipulation. Se laver soigneusement après manipulation.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Cristaux fins, blanc cassé
Poids moléculaire :	NACL : 58,44 g/mol ; Zéolite : 162 g/mol
Odeur :	Aucun
Seuil olfactif :	Aucune information disponible (NIA)
Température de décomposition °C :	NIA
Point de congélation °C :	NIA
Point initial d'ébullition °C :	NACL : 100 à 750mm Hg ; Zéolite : NIA
État physique :	Poudre cristalline
pH :	NACL : Environ 6,7 - 7,3 pour une solution à 10%; Zéolite : 1,2 - 1,3
Point d'ignition °C :	NACL : 1 413 ; Zéolite : NIA
Température d'auto-inflammation °C :	NIA
Point / plage d'ébullition °C :	NACL : 100 à 750 mm Hg ; Zéolite : NIA
Point / plage de fusion °C :	NACL : 801 ; Zéolite : >500
Inflammabilité :	Ininflammable

Limites d'inflammabilité dans l'air °C :	Supérieur - Non ; Inférieure - Non
Propriétés explosives :	Aucun
Propriétés oxydantes :	Aucun
Composant volatile (% vol) :	NIA
Taux d'évaporation :	NIA
Densité de vapeur :	Non Applicable
Pression de vapeur :	NACL : 1 mm Hg à 865 °C ; Zéolite : NIA
Gravité spécifique :	NACL : Environ 2,17 à 25 °C ; Zéolite : 2,3 – 2,7
Solubilité :	Miscible
Coefficient de partage :	NIA
Viscosité :	Non Applicable

REMARQUE : NACL – chlorure de sodium ; NIA - Aucune information disponible

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La stabilité :	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Réactivité :	Généralement non réactif.
Incompatibles :	Oxydants forts.
Conditions à éviter :	Stockage ou manipulation près des produits incompatibles.
Produits de décomposition dangereux :	La chaleur d'un incendie peut libérer des fumées toxiques d'acide chlorhydrique, d'oxyde de sodium et d'oxyde de silicium.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucun
Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition :	Inhalation, contact cutané et oculaire. Ingestion.
Symptômes :	
Immédiat :	
Inhalation :	Irritation, toux.
Yeux :	Irritation.
Peau :	Irritation.

Ingestion :	Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.
À retardement :	Les symptômes peuvent être retardés.
Toxicité aiguë :	Légèrement toxique.
Toxicité chronique :	
Exposition de courte durée :	Aucun connu.
Exposition de longue durée :	Comme avec toutes les poussières, une exposition chronique peut donner lieu à une pneumoconiose, ou à la maladie du « poumon poussiéreux ».

Valeurs de toxicité aiguë - Santé

Nom chimique	LD50		CL50 (Inhalation)
	Oral	Dermique	
Chlorure de sodium	3 000 mg/kg (rat) ; (TDL humain 12 357 mg/kg/23d)	10 000 mg/kg (lapin)	Aucun
Argile Attapulgite	Aucun	Aucun	Aucun
Mica	Aucun	Aucun	Aucun
Zéolite	Aucun	Aucun	Aucun
Silice	Aucun	Aucun	Aucun
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de magnésium	Aucun	Aucun	Aucun

Toxicité pour la reproduction :	Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets reproducteurs ou tératogènes.
Organes cibles et effets (TOST) :	Voies respiratoire (légèrement irritant). Ce produit est un irritant pour les tissus épithéliaux (yeux, membranes muqueuses, peau) et peut aggraver la dermatite. Aucune information n'a été trouvée indiquant que le produit provoque une sensibilisation. Peut être toxique pour les reins à fortes doses. Peut provoquer un œdème pulmonaire et un arrêt respiratoire à très fortes doses.

Autres catégories de toxicité

Nom Chimique	Mutagénicité des cellules germinales	Cancérogénicité	Reproducteur	TOST Exposition unique	TOST Exposition répétée	Aspiration
Chlorure de sodium	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Argile Attapulgite	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Rein	Aucun
Mica	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		
Zéolite	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Silice	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de magnésium	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Peut être toxique à forte concentration.
Persistance / Dégradabilité :	Se dégrade rapidement en ion chlorure dans les environnements humides, mais l'ion chlorure est très tenace.
Probabilité de biodégradation rapide :	Est : 0,731 (Rapide)
Probabilité de biodégradation anaérobie :	Est : 0,836 (Rapide)
Potentiel de bioaccumulation :	Faible.
Facteur de bioconcentration :	3,16 L/kg
Facteur de bioaccumulation :	Faible. CT50 (jours) : LogP<3
Mobilité dans le sol :	Log Koc : Est : 0,400
Log Koa :	Non applicable
Log Kaw :	Non applicable
Demi-vie d'oxydation atmosphérique :	20,6 jours
<u>Modèle de fugacité niveau III</u> :	Aucune information.
<u>Autres effets écologiques néfastes</u> :	Pas d'autres effets connus à l'heure actuelle.

Valeurs de toxicité aquatique - Environnement

Nom chimique	Aigu (CL50)	Chronique (CL50)
Chlorure de sodium	9 498 mg/L (96h) - truite arc-en-ciel	Cat IV ; 1 300 mg/L (truite arc-en-ciel), 670 mg/l (puce d'eau)
Argile Attapulgite	Non Applicable	Non Applicable
Mica	Non Applicable	Non Applicable
Zéolite	Non Applicable	Non Applicable
Silice	Non Applicable	Non Applicable
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de magnésium	Non Applicable	Non Applicable

Valeurs de toxicité aquatique – Estimations calculées

Nom chimique	Aigu (CL50)	EC50
Chlorure de sodium	597 mg/L Poisson 96 h 296 mg/L Daphnie 48 h	597 mg/L Algues vertes 96 h
Argile Attapulgite	Non Applicable	Non Applicable
Mica	Non Applicable	Non Applicable
Zéolite	Non Applicable	Non Applicable
Silice	Non Applicable	Non Applicable
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de magnésium	Non Applicable	Non Applicable

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en toute sécurité :	Maintenir la formation de poussière en suspension dans l'air au minimum. Éviter de respirer la poussière. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les
----------------------------------	---

vêtements. Manipuler uniquement avec une ventilation adéquate. Utiliser les EPI appropriés lors de la manipulation et se laver soigneusement après la manipulation (voir Section 8).

Considérations relatives à l'évacuation des déchets :

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Emballage contaminé :

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

REMARQUES :

Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA classiquement dangereux ou répertorié. Éliminer selon les lois nationales ou locales, qui peuvent être plus restrictives que les lois ou règlements fédéraux. Le produit utilisé peut être altéré ou contaminé, ce qui crée différentes considérations d'élimination.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
--

Numéro ONU :	Non Applicable
Nom officiel d'expédition ONU :	Non Applicable
Classe de danger pour le transport :	Non Applicable
Groupe d'emballage :	Non Applicable
Polluant marin ? :	Non Applicable
IATA	Non réglementé
Département des transports (DOT) des États-Unis	Non réglementé

REMARQUES :

Précautions particulières pour l'expédition :

Les informations de transport ci-dessus couvrent l'agent d'extinction Super D Poudre sèche tel qu'il est expédié dans des conteneurs en vrac, et non lorsqu'il est contenu dans des extincteurs d'incendie ou des systèmes d'extinction. En cas d'expédition dans un extincteur d'incendie à pression stockée, et pressurisé avec un gaz propulseur ininflammable, inerte et non toxique, l'extincteur est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports américain et le Transport du Canada. Le nom officiel d'expédition doit être EXTINCTEUR D'INCENDIE et la désignation de l'ONU est UN1044. La classe / division de danger du DOT est QUANTITÉ LIMITÉE en cas de pressurisation inférieure à 241 psig et en cas d'expédition par transport routier ou ferroviaire. Utiliser une étiquette de Gaz ininflammable (classe 2,2) en cas d'expédition par transport aérien. Groupe d'emballage – Non Applicable.

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etat des inventaires internationaux : Chlorure de sodium est dans les inventaires suivants

Pays	Agence	État
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Australie	AICS	Oui
Japon	MITI	Oui
Corée du Sud	KECL	Oui

Restrictions REACH du Titre XVII : Aucune information disponible

Nom chimique	Substances Dangereux	Solvants organiques	Substances nocives dont les noms sont à indiquer sur l'étiquette	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe II)	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe I)	Loi de contrôle de poisons et de substances délétères
Chlorure de sodium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Composant	ISHA – Substances nocives interdites pour la fabrication, l'importation, le transfert ou l'approvisionnement	ISHA – Substances nocives exigeant une autorisation	Liste de classification des produits chimiques toxiques (TCCL) – Produits chimiques toxiques	Inventaire de rejets toxiques (TRI) – Groupe I	Inventaire de rejets toxiques (TRI) – Group II
Chlorure de sodium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Argile Attapulgite	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Mica	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Zéolite	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Silice	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Stéarate de magnésium, acide octadécanoïque, sel de magnésium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Risque et sécurité en Union européenne – phrases de risques :

Classification de l'UE :	XN	Irritant
Phrases R :	20	Nocif par inhalation.
	36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
Phrases S :	22	Ne pas respirer la poussière.
	24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux
	26	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.
	36	Porter des vêtements de protection appropriés.

Informations réglementaires fédérales des États-Unis :

SARA 313 :

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) – Ce produit ne contient pas de produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, Partie 372. Aucun des produits chimiques de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration en vertu de la loi SARA, ou à des quantités de planification de seuil SARA (TPQ) ou des quantités à déclarer CERCLA (QR) ou est réglementé en vertu de la TSCA 8(d).

SARA 311/312 Catégories de danger :

Danger aiguë pour la santé :	Oui
Danger chronique pour la santé :	Non
Risque d'incendie :	Non
*- Danger de libération soudaine de pression :	Oui
Danger de réaction :	Non

*- Uniquement applicable si le matériau est dans un extincteur pressurisé.

Lois sur la qualité de l'eau et de l'air (Clean Water/Clean Air Acts) :

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122,21 et 40 CFR 122,42) ou Clean Air Act, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (PAD) (voir 40 CFR 61) et Section 112 des Modifications de la Clean Air Act de 1990.

Informations réglementaires de certains états des États-Unis :

Les substances chimiques de ce produit sont couvertes par les réglementations spécifiques de l'État, comme indiqué ci-dessous :

Alaska - Substances dangereuses et toxiques désignées : Aucune

Californie - Limites d'exposition admissibles pour les polluants chimiques : Aucune

Floride - Liste de substances : Poussière mica

Illinois - Liste de substances toxiques : Aucune

Kansas - Section 302/303 Liste : Aucune

Massachusetts - Liste des substances : Poussière mica

Minnesota - Liste de substances dangereuses : Aucune

Missouri – Informations relatives à l'employeur / Liste de substances toxiques : Aucune

New Jersey - Droit à connaître la liste de substances dangereuses : Aucune

Dakota du Nord - Liste de produits chimiques dangereux, quantités à déclarer : Aucune

Pennsylvanie - Liste de substances dangereuses : Aucune

Rhode Island - Liste de substances dangereuses : Poussière mica

Texas - Liste de substances dangereuses : Non

Virginie-Occidentale - Liste de substances dangereuses : Aucune

Wisconsin - Substances toxiques et dangereuses : Aucune

Proposition 65 de la Californie : Aucun composant n'est répertorié dans la liste de la Proposition 65 de la Californie.

Autre :

Canada - Classe de danger SIMDUT

Aucun composant répertorié

Section 16. AUTRES INFORMATIONS
--

Cette fiche de données de sécurité (FDS) se conforme aux exigences des réglementations ou normes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, et de l'UE, et se conforme au format proposé ANSI Z400,1 de 2003.

Date d'émission :	17 juin 2012
Date de révision :	14 mars 2018
Notes de révision :	Aucune

Les renseignements donnés ici sont établis de bonne foi mais aucune garantie implicite ou explicite n'est donnée. Révisé par William F. Garvin, CIH.